

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 6 AVRIL 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-02-19 - SUBVENTIONS (7.5.2) - ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION REMBOURSABLE A L'ASSOCIATION MAISON DE L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPAR Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.

Le pays Terres de Lorraine, structure de coopération de quatre communautés de communes (Terres Toulaises, Moselle Madon, Pays de Colombey et du Sud Tulois, Pays du Saintois), a porté en 2006 un projet de création d'une maison de l'entreprise, de l'emploi et de la formation (MEEF) dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005. Ce projet a donné lieu à la labellisation de la MEEF le 4 juillet 2006 puis à son conventionnement par l'Etat le 18 décembre 2007.

La MEEF dispose d'une expertise pour observer et agir en faveur de l'emploi, de la formation et du développement des entreprises. Il s'agit particulièrement d'améliorer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois, de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et les mobilités professionnelles et l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi locale.

Cette association n'a fait l'objet d'aucune dotation initiale de la part des collectivités locales et de leurs groupements. La faiblesse structurelle des fonds associatifs et les délais de versement des fonds européens, principale ressource financière de la MEEF, génèrent un besoin en fonds de roulement auquel la structure doit répondre pour assurer son fonctionnement.

Dans ce contexte, les quatre EPCI envisagent de constituer un fonds de roulement nécessaire au fonctionnement régulier de la MEEF à hauteur de 100 000 € répartis entre eux (critère PFIA), la quote-part de la CC2T s'élevant à 49 345 €.

La somme est acquise à la MEEF pour une durée de trois ans, renouvelable une fois pour la même durée. La MEEF s'engage à rembourser les EPCI par anticipation, en tout ou en partie, dès que sa situation financière le permettra.

Une convention fixe les conditions de versement et de remboursement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve l'octroi d'une subvention remboursable de 49 345 € à l'association maison de l'entreprise, de l'emploi et de la formation (MEEF),**
- **Précise que les crédits afférents sont prévus au budget principal 2023 à l'article 6574,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention afférente, et à procéder au versement de la subvention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX